

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 362

10 février 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l. | 17331 | IT TOP Sàrl | 17331 |
| AC Opp | 17332 | IVP LuxCo 2014 S.à r.l. | 17342 |
| Arcoop S.à r.l. | 17332 | IVP LuxCo S.à r.l. | 17342 |
| Atlux S.à r.l. | 17333 | J.A.C.C. S.A. | 17343 |
| Axxais S.A. | 17333 | JF S.A. | 17366 |
| Axxais S.A. | 17333 | JJP Finance S.A. | 17367 |
| Barclays US Investments S.à r.l. | 17333 | JLM Partners Sàrl | 17368 |
| BayernInvest Luxembourg S.A. | 17334 | JLM Partners Sàrl | 17369 |
| Black Stone Overseas Investments S.A. | 17334 | Jorina s.à r.l. | 17343 |
| Camso Holding S.à r.l. | 17337 | Kanal.3 Luxembourg S.à r.l. | 17374 |
| Caret Bochum S.à r.l. | 17375 | KD Manhattan Luxco S.à r.l. | 17370 |
| Caret BPLR S.à r.l. | 17375 | Key Lux I S.à r.l. | 17369 |
| Caret Bremen S.à r.l. | 17375 | Kings River | 17370 |
| Car Trading S.à r.l. | 17340 | Kosmetikstudio Vatanpour S.à r.l. | 17343 |
| Field Point III | 17376 | Linwood Holding S.A. | 17374 |
| Haifa S.A. SPF | 17331 | Lux Multi-Flex | 17376 |
| Hamilton Sundstrand International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l. | 17345 | PRIVATE BRANDS S.A., société de ges- tion de patrimoine familial | 17336 |
| HV Acquisition | 17340 | PRIVATE BRANDS S.A., société de ges- tion de patrimoine familial | 17336 |
| Ibisland S.A. | 17361 | SAG Software AG Luxembourg S.A. | 17361 |
| Ibisland S.A. | 17361 | TA EU Acquisitions V S.à r.l. | 17336 |
| IK Investment Partners S.à r.l. | 17361 | Teca Holding S.A. | 17335 |
| Immobilière et Commerciale Graas S.A. | 17366 | TRAMP Luxembourg S.à r.l. | 17335 |
| Immpart Luxe S.A. | 17331 | Vecal Group S.à r.l. | 17335 |
| Ingenicorp S.A. | 17330 | Velosi Asia (Luxembourg) S.à r.l. | 17334 |
| Intu Zaragoza Holding S.à r.l. | 17350 | Velosi International Holding Company B.S.C. Closed | 17335 |
| ITO Holdings S.à r.l. | 17342 | | |

Ingenicorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 77.691.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société NOSTRAVA TRADING Limited, ayant son siège social au 228, Arch. Makarios III Avenue, CY-3030 Limassol (Chypre), inscrite au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE188556,

ici représentée par Monsieur Robert WEIRIG, employé, demeurant professionnellement à L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme «INGENICORP S.A.», ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.691, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 5008.

2.- Que le capital de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

3.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est le propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société.

5.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société, aura pleins pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, ainsi que le pouvoir, en tant que liquidateur de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que les certificats d'actions ou d'obligations, le registre des actionnaires, ainsi que tout autre registre de la Société relatif à l'émission d'actions ou de tous autres titres sera annulé.

9.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert WEIRIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé). Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015004564/51.

(150004625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Haifa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 88.666.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015003779/10.
(150003417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Immopart Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 157.722.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2015.
Référence de publication: 2015003814/10.
(150003580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

IT TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.304.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003836/18.

(150003819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 223.252.298,50.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 129.314.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales du 23 décembre 2014 l'associé de la Société, Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, a transféré

- 255,679 parts sociales de catégorie A2;
- 619 parts sociales de catégorie B2;
- 619 parts sociales de catégorie C2;
- 619 parts sociales de catégorie D2;
- 619 parts sociales de catégorie E2;
- 619 parts sociales de catégorie F2;
- 619 parts sociales de catégorie G2;
- 619 parts sociales de catégorie H2;

- 619 parts sociales de catégorie I2;
 - 619 parts sociales de catégorie J2
- à Alliance Boots GmbH.

Après le transfert l'associé de la Société, Alliance Boots GmbH, détient:

- 20,355,604 parts sociales de catégorie A2;
- 49,294 parts sociales de catégorie B2;
- 49,294 parts sociales de catégorie C2;
- 49,294 parts sociales de catégorie D2;
- 49,294 parts sociales de catégorie E2;
- 49,294 parts sociales de catégorie F2;
- 49,294 parts sociales de catégorie G2;
- 49,294 parts sociales de catégorie H2;
- 49,294 parts sociales de catégorie I2;
- 49,294 parts sociales de catégorie J2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2015005046/37.

(150006067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

AC Opp, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.873.

Wir teilen mit, dass Herr Ralf Rosenbaum am 20. November 2014 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005047/10.

(150005289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Arcoop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.765.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2014

Les associés de la société ARCOOP Sàrl se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société ce 31 décembre 2014 et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au départ de la société de Madame Nathalie DEROUT, l'assemblée décide de nommer Madame Jessica SEIL, ingénieur en génie civil, demeurant à L - 9764 Marnach, 20 C Hauptstrooss, comme nouvelle associée de la société à partir du 1^{er} janvier 2015.

Madame Nathalie DEROUT cède par les présentes quinze (15) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Madame Jessica SEIL, préqualifiée et quinze (15) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Laurent BRAGONI, préqualifié.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts sociales leurs cédées à partir du 1^{er} janvier 2015.

Deuxième résolution

Monsieur Claude NOESEN cède par les présentes quinze (15) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Jessica SEIL, préqualifiée.

La cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les parts sociales se répartissent comme suit

1.- Monsieur Edouard FRITZ, ingénieur, demeurant à Luxembourg, deux cent quarante (240) parts sociales, soit 5.959,20 Euros.

2 - Monsieur Claude NOESEN, ingénieur, demeurant à Brouch, cent cinquante-cinq (150) parts sociales, soit 3.724,50 Euros.

3. - Monsieur Claude SCHMIT, ingénieur, demeurant à Koerich, cent vingt (120) parts sociales, soit 2.979,60 Euros.

4. - Monsieur Laurent BRAGONI; technicien, demeurant à Russange, soixante (60) parts sociales, soit 1.489,80 Euros.

5. - Madame Nathalie DEROUT, ingénieur, demeurant à Yutz, zéro (0) parts sociales.

6. - Madame Jessica SEIL, ingénieur, demeurant à Marnach, trente (30) parts sociales, soit 744.90 Euros

TOTAL: six cents (600) parts sociales

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2014 en 6 exemplaires. Nathalie Derout / Jessica Seil / Edouard Fritz / Laurent BRAGONI / Claude Noesen / Claude Schmit.

Référence de publication: 2015005063/34.

(150005679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Atlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 107, rue de la Tour Jakob.

R.C.S. Luxembourg B 137.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005073/9.

(150005482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Axxais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.080.

Le bilan rectifié au 31/12/2012, qui remplace le bilan 31/12/2012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 04/07/2014 sous la référence (L140113241).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015005078/13.

(150005806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Axxais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.080.

Le bilan rectifié au 31/12/2013, qui remplace le bilan 31/12/2013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 04/07/2014 sous la référence (L140113242).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015005079/13.

(150006108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Barclays US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2015005087/14.

(150005265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 37.803.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. Januar 2015.
Für die Gesellschaft
Jean SECKLER
Der Notar

Référence de publication: 2015005090/13.

(150005233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Black Stone Overseas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 182.922.

Extrait des décisions de l'associé unique du 18 décembre 2014

Deuxième décision

L'associé unique, nommé en remplacement de Monsieur Alessandro LUCIDI administrateur unique Monsieur Paolo POMA MURIALDO (né le 13 décembre 1939 à Rome Italie) demeurant 23 rue Michel Rodange L-2340 Luxembourg pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2020.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2015005134/15.

(150005254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Velosi Asia (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.317.916,28.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.223.

Suite à un déménagement,

- Azul Holding 2 S.à r.l., gérant de la société susmentionnée enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157045 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Velosi S.à r.l., associé de la société susmentionnée enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174012 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire*

Référence de publication: 2015004952/19.

(150004285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Velosi International Holding Company B.S.C. Closed, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.446.

Suite à un déménagement,

- Madame Constance Collette, représentant permanent et administrateur de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, demeure désormais à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015004954/15.

(150004283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Vecal Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.277.

Extrait du procès-verbal de la réunion des actionnaires de Vecal Group S.à.r.l. du 07 mai 2014

Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Accepter la démission de Guido Mantovanini de son poste de gérant de la société VECAL GROUP SARL avec effet immédiat

2. Nomination de Monsieur Arturo Gasparro avec adresse 68 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg aux fonctions de gérant en remplacement avec effet immédiat

Pour la société

Référence de publication: 2015004959/14.

(150005032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Teca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 33.818.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015004926/14.

(150004042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

TRAMP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 138.433.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Januar 2015.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2015004939/14.

(150004010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

TA EU Acquisitions V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.499,90.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.263.

—
Extrait des décisions prises par les associés du 22 décembre 2014

M. Simon Barnes, demeurant professionnellement au 15 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- M. Keith Greally, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004913/22.

(150004881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

PRIVATE BRANDS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.888.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour: PRIVATE BRANDS S.A. société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015004799/15.

(150004701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

PRIVATE BRANDS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.888.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour: PRIVATE BRANDS S.A. société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015004800/15.

(150004841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Camso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.600.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.661.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Camso Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 9,900,000.- and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.661, (the Company) incorporated by notarial deed on 28 July 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" (the "Mémorial") number 2424 of 10 October 2011. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 4 September 2014, not yet published in the Mémorial.

THERE APPEARED:

Camoplast Solideal Inc, a company existing under Canadian Law, having its registered offices in J1J2E8 Quebec, Canada, 2144, King Ouest, Bureau 110, Sherbrooke, registered with the register of companies of Canada under the number 450903-0, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

duly represented by Mr Ahcène Boulhais, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the corporate capital in cash by an amount of USD 5,700,000.- so as to raise the corporate capital from its present amount of USD 9,900,000.- up to USD 15,600,000.- by the issue of 57 ordinary shares having a par value of USD 100,000.

2. Payment and subscription of the amount of the increase of capital by payment in cash by the sole shareholder.

3. Consequently amendment of article 5.1 of the articles of the company.

4. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholders has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five million seven hundred thousand United States Dollars (USD 5,700,000.-) so as raise it from its present amount of nine million nine hundred thousand United States Dollars (USD 9,900,000.-) up to fifteen million six hundred thousand United States Dollars (US 15,600,000.-) by way of creation and issuance of fifty-seven (57) new ordinary shares having a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Then:

Camoplast Solideal Inc, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe for fifty-seven (57) new ordinary shares, each having a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-), and to fully pay up such shares by payment in cash of an amount of five million seven hundred thousand United States Dollars (USD 5,700,000.-).

The amount of five million seven hundred thousand United States Dollars (USD 5,700,000.-) is as now available to the company as has been proved the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Company so as to henceforth read as follows:

5.1. The share capital of the Company amounts to fifteen million six hundred thousand United States of America (USD 15,600,000.-).

5.2. The share capital of the Company is represented by fifty-nine (59) ordinary shares with a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares), by forty (40) class A mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) each (the Class A MRPS), and by fifty-seven (57) class B mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B MRPS, and together with the Ordinary Shares and the Class A MRPS, the Shares).

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 5,200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Camso Holding S.à r.l., une société à responsabilité, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de USD 9.900.000,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.661 (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 2011, publié au «Mémorial, Recueil des Sociétés e Associations C» (le «Mémorial»), numéro 2424 du 10 octobre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 2014, non encore publié au Mémorial.

A COMPARU:

Camoplast Solideal Inc, une société régie par de droit canadien, dont le siège social est établi au, 2144, King Ouest, Bureau 110, Sherbrooke, J1J2E8 Quebec, Canada, immatriculée auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro 450903-0, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

dûment représentée par Monsieur Ahcène Boulhais, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. Augmentation du capital social en numéraire d'un montant de USD 5.700.000,- pour porter le capital social de son montant actuel de USD 9.900.000,- à USD 15.600.000,- avec l'émission de 57 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 100.000,-

2. Libération et souscription du montant de l'augmentation de capital par apport en numéraire par l'actionnaire unique.
 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la société.
 4. Divers.
- III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence cinq millions sept mille Dollars des Etats-Unis (USD 5.700.000,-) afin de le porter de son montant actuel de neuf millions neuf cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 9.900.000,-) à quinze millions six cent mille dollars des Etats-Unis (USD 15.600.000,-) par l'émission de cinquante-sept (57) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite:

Camoplast Solideal Inc., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-sept (57) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un versement en espèces d'un montant de cinq millions sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 5.700.000,-).

Le montant de cinq millions sept cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 5.700.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 et 5.2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société s'élève à quinze millions six cent mille dollars américains (USD 15.600.000,00).

5.2. Le capital social de la Société est représenté par cinquante-neuf (59) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent mille dollars américains (USD 100.000,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires), par quarante (40) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A ayant une valeur nominale de cent mille dollars américains (USD 100.000,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les PSPOR de Classe A), et cinquante-sept (57) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B ayant une valeur nominale de cent mille dollars américains (USD 100.000,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les PSPOR de Classe B, et ensemble avec les PSPOR de classe A et les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales).

Estimation

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 5.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare expressément qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BOULHAIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2014. Relation: LAC/2014/56807. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005155/150.

(150005258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Car Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 95, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 68.288.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005156/10.

(150006153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

HV Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.877.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of December;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited company governed by the laws of the Cayman Islands "ARK II CLO 2001-1 Limited", having its registered office in NY-10013 New York, 32, Avenue of the Americas, 17th floor (United States of America),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1° The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "HV Acquisition", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 412F, route d'Esch in L-2086 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 109877, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 25, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1411 of December 19, 2005, and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

2° The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

3° The Sole Shareholder hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company.

4° In such capacity, the Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company.

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder.

7° The liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the Articles and the financial situation of the Company.

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present deed and the liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts. The liquidator and Sole Shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.

9° Discharge is granted to the manager of the Company for the execution of her mandate.

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at least at the former registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois des Iles Caïman "ARK II CLO 2001-1 Limited", ayant son siège social à NY-10013 New York, 32, Avenue of the Americas, 17th floor (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1° La partie comparante est l'associée unique (l'"Associée Unique") de la société à responsabilité limitée "HV Acquisition", ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109877, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1411 du 19 décembre 2005,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3° L'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

4° En cette qualité, l'Associée Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Associée Unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Associée Unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Associée Unique.

7° Le liquidateur et Associée Unique a parfaitement connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date du présent acte et le liquidateur et Associée Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et Associée Unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société pour l'exécution de son mandat.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/61. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivré à la société;

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005424/108.

(150005307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

ITO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.735.915,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.000.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société ITO Holdings S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 30 septembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 17 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n' étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005459/18.

(150005824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

IVP LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 181.011.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 23 décembre 2014

En date du 23 décembre 2014, les associés de la Société ont pris la résolution d'accepter la démission de Madame Melanie McNamara Chladek de son mandat de gérante de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

IVP LuxCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015005460/15.

(150005336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

IVP LuxCo 2014 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.456.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 23 décembre 2014

En date du 23 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution d'accepter la démission de Madame Melanie McNamara Chladek de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

IVP LuxCo 2014 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015005461/15.

(150005337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

J.A.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.056.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015005462/12.

(150005583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Jorina s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 169.858.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 16 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Henning Theobald en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 16 décembre 2014 et a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Olivier Lefebvre, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à la fonction de gérant de classe B de la Société.

En conséquence de ce qui précède, en date du 16 décembre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- David Bell, gérant de classe A;
- Joachim Creus, gérant de classe B; et
- Olivier Lefebvre, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorina s.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015005465/21.

(150005811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Kosmetikstudio Vatanpour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 28, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 193.453.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Herr Thomas SCHEMER, Lehrer, wohnhaft in D-54317 Gusterath, 31, Johann-Berens-Straße;
- 2) Frau Homeira SCHEMER, geborene Vatan Pour Shahla, Kosmetikerin, wohnhaft in D-54317 Gusterath, 31, Johann-Berens-Straße.

Vorgenannte Parteien haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck das Betreiben eines Kosmetikstudios nebst Pediküre, Haarentfernung, Permanent Make up und Wellness-Massagen sowie den Handel mit Kosmetika und ähnlichen Produkten.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „Kosmetikstudio Vatanpour S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

| | |
|--|-----|
| 1) Herr Thomas SCHEMER, achtzig Anteile | 80 |
| 2) Frau Homeira SCHEMER, zwanzig Anteile | 20 |
| TOTAL: Einhundert (100) Anteile | 100 |

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.-EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.-EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann sind die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Frau Homeira SCHEMER, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6630 Wasserbillig, 28, Grand-Rue.

Erklärung

Die erschienenen Parteien erklären hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt sind und bestätigen dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. SCHEMER, H. SCHEMER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. Relation: REM/2014/2874. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 12. Januar 2015.

Référence de publication: 2015005493/105.

(150006059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.910,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.819.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of the month of December,
Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-) and registered with the

Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 148555, holder of two thousand (2,000) Class A shares and four hundred forty six (446) Class B shares in the Company, represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal given on 8 December 2014.

Kidde Limited, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Mathisen Way, GB - SL3 OHB Colnbrook, Slough, Berkshire, and registered with the English Companies House under the number 04039127, holder of fifteen (15) Class C shares in the Company,

represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal given on 9 December 2014.

(together the "Shareholders"),

United Technologies Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,055,000.- with registered offices at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 103592 (the "Subscriber"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal given on 9 December 2014.

The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration

The Shareholders, represented as above stated, declare that they are the only shareholders of "Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Delaware, United States of America, and existing as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of notary Léonie Grethen of 15 May 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1289 on 24 May 2012, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 168819 (the "Company").

The Shareholders confirm to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Creation of a new class of shares, namely Class D, a Class D share premium account and a Class D special reserve account (115) in accordance with such terms and conditions as set forth in the Company's articles.

2. Increase of the Company's share capital by an amount of three hundred United States Dollars (USD 300.-), to an amount of twenty-four thousand nine hundred ten United States Dollars (USD 24,910.-) by the issue of thirty (30) new Class D shares of the Company in registered form, having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

3. Subscription to and payment of new shares issued as specified in item 2 above and an amount to be allocated to the Class A, Class B, Class C and Class D special reserve accounts (115) which will be exactly determined on the day of holding of the extraordinary shareholders' meeting of the Company, by United Technologies Luxembourg S.à r.l. via a contribution in kind consisting of all its shares in Chubb Group Security Limited and in United Technologies Holdings Limited.

4. Amendment of article 5 paragraph 1 and 2 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. of the present agenda.

5. Miscellaneous.

The Shareholders hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create a new class of shares, namely the Class D, and a Class D share premium account and a Class D special reserve account (115) with such terms and conditions as set forth in the Company's articles of association.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred United States Dollars (USD 300.-) in order to bring it from its current amount of twenty-four thousand six hundred ten United States Dollar (USD 24,610.-) to an amount of twenty-four thousand nine hundred ten United States Dollars (USD 24,910.-), by way of the issue of thirty (30) new Class D shares of the Company in registered form, having a par value of ten United States Dollar (USD 10.-) each.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept and record the following subscription to and full payment of the new shares so issued as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Subscriber declared that it subscribed to thirty (30) new Class D Shares of the Company in registered form, having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each for a total subscription price of two billion sixteen million four hundred seventy eight thousand four hundred fifty five United States Dollars and seventy cents (USD 2,016,478,455.70) and fully paid such subscription price by way of a contribution in kind consisting of all the shares in Chubb Group Security Limited and in United Technologies Holdings Limited (the "Shares") held by the Subscriber. The valuation of the contribution of such Shares has been evidenced by a report by the board of managers of the Company dated December 9, 2014 the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind amounts to USD 2,016,478,455.70 and is at least equal to the value of the class D shares to be issued by the Company in consideration thereof and the amount to be allocated to the Class A, Class B, Class C and Class D special reserve accounts (115)."

Moreover, the Shareholders further resolved to allocate from said subscription price the aggregate nominal value of the Class D shares so issued to the share capital account of the Company, and the remainder to the special reserve accounts (115) of the Company as follows: (i) USD 182,648,597.95 to the Class A special reserve account (ii) USD 380,338,845.14 to the Class B special reserve account (iii) USD 8,344,675.54 to the Class C special reserve account (iv) USD 1,445,146,037.07 to the Class D special reserve account.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 and 2 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-four thousand nine hundred ten United States Dollars (USD 24,910.-) divided into a total of two thousand four hundred ninety-one (2,491) shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, represented by two thousand (2,000) Class A shares, four hundred and forty-six (446) Class B shares, fifteen (15) Class C shares and thirty (30) Class D shares.

In addition to the share capital, a Class A share premium account, a Class B share premium account, a Class C share premium account and a Class D share premium account are set up into which any premium paid on any share of the respective class of shares in addition to the par value is transferred. The amount of the share premium accounts may, amongst others, be used (i) to provide for the payment of any shares of the respective class of shares which the Company may redeem from its shareholders, (ii) to offset any net realized losses with respect to the respective class of shares, (iii) to make distributions to the shareholders of the respective class of shares, (iv) to allocate funds to the legal reserve with respect to the respective class of shares or (v) to adjust the share premium account as to meet the ratio mentioned in the last paragraph of this Article 5 of the Articles of Incorporation."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social s'élevant à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000.-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 148.555, détenteur de deux mille (2.000) parts sociales de Catégorie A et quatre cent quarante-six (446) parts sociales de Catégorie B dans la Société,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avocat, demeurant professionnellement au Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 8 décembre 2014.

Kidde Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Mathisen Way, GB -SL3 OHB Colnbrook, Slough, Berkshire, et enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre (the English Companies House) sous le numéro 04039127, détenteur de quinze (15) parts sociales de Catégorie C dans la Société,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avocat, demeurant professionnellement au Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 9 décembre 2014.

(ensemble les "Associés"),

United Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million cinquante-cinq mille euros (EUR 1.055.000,-) ayant son siège social à 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103592 (le "Souscripteur"),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avocat, demeurant professionnellement au Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 9 décembre 2014.

Lesdites procurations, qui après avoir été paraphées et signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, devront être annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent qu'ils sont les seuls associés de Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis de l'Amérique, et existant sous la forme d'une société à responsabilité limitée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Léonie Grethen du 15 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1289 le 24 mai 2012, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.819 (la "Société").

Les Associés confirment avoir été intégralement informés concernant les résolutions à prendre selon l'agenda suivant:

1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, notamment la Catégorie D, un compte de prime d'émission de Catégorie D et un compte de réserve spécial de Catégorie D (115) conformément aux termes et modalités définis dans les statuts de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent dollars américains (USD 300,-), à un montant de vingt-quatre mille neuf cent dix dollars américains (USD 24.910,-) par l'émission de trente (30) nouvelles parts sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises tel que spécifié au point 2 ci-dessus et d'un montant devant être alloué aux comptes de réserves spéciaux (115) de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C et de Catégorie D et qui sera précisément déterminé le jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, par United Technologies Luxembourg S.à r.l. par le biais d'une contribution en nature de toutes les parts sociales qu'elle détient dans Chubb Group Security Limited et dans United Technologies Holdings Limited.

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 et 2 des statuts de Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points 1 à 3 du présent agenda.

5. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné de formaliser les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, notamment la Catégorie D et un compte de prime d'émission de Catégorie D ainsi qu'un compte de réserve spécial (115) de Catégorie D, conformément aux termes et modalités définis par les statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent dollars américains (USD 300,-), afin de le porter de son montant initial de vingt-quatre mille six cent dix dollars américains (USD 24.610,-) à un montant de vingt-quatre mille neuf cent dix dollars américains (USD 24.910,-) par l'émission de trente (30) nouvelles parts sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter et d'acter la souscription suivante et le paiement intégral des nouvelles parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Le Souscripteur a déclaré qu'il a souscrit trente (30) nouvelles parts sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale de dix Dollars américains (USD 10,-) chacune pour un montant total à souscrire de deux milliards seize millions quatre

cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-cinq dollars américains et soixante-dix cents (USD 2.016.478.455,70) et a entièrement payé ce montant par le biais d'un apport en nature représentant toutes les actions de Chubb Group Security Limited et de United Technologies Holdings Limited (les "Parts") détenues par le Souscripteur.

La valorisation de la contribution de cette créance a été démontrée par un rapport du conseil de gérance de la Société du 9 décembre 2014 dont la conclusion se lit comme suit:

"Conformément à ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est d'opinion que la valeur de la Contribution en Nature s'élève à USD 2.016.478.455,70 et que celle-ci est au moins égale à la valeur des parts sociales de Catégorie D à émettre par la Société en contrepartie et le montant à être alloué sur les comptes spéciales de Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C et Catégorie D (115)."

De plus, les Associés ont décidé d'allouer du prix de souscription précité, la valeur nominale des parts de Catégorie D à émettre au compte du capital de la Société et le solde sur les comptes de réserve spéciaux (115) de la Société comme suit: (i) 182.648.597,95 dollars américains sur le compte de réserve spécial de Catégorie A (115), (ii) 380.338.845,14 dollars américains sur le compte de réserve spécial de Catégorie B (115), (iii) 8.344.675,54 dollars américains sur le compte de réserve spécial de Catégorie C (115) et (iv) 1.445.146.037,07 dollars américains sur le compte de réserve spécial de Catégorie D (115).

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 et 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Souscrit.** Le capital souscrit par la Société s'élève à vingt-quatre mille neuf cent dix dollars américains (USD 24.910,-) représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt-onze (2.491) parts sociales ayant une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10.-) chacune, représenté par deux mille (2.000) parts sociales de Catégorie A, quatre cent quarante-six (446) parts sociales de Catégorie B, quinze (15) parts sociales de Catégorie C et trente (30) parts sociales de Catégorie D.

En outre du capital social, un compte de prime d'émission de Catégorie A, un compte de prime d'émission de Catégorie B et un compte de prime d'émission de Catégorie C sont constitués et auxquels toute prime payée sur des parts des catégories respectives dépassant la valeur nominale est transférée. Les montants des comptes de primes des parts sociales peuvent, entre autre, être utilisés (i) afin de prévoir dans le paiement de toute part sociale d'une catégorie respective que la Société puisse racheter de ses associés, (ii) afin d'apurer des pertes réalisées relatives aux différentes catégories de parts sociales, (iii) afin de faire des distributions aux associés des catégories respectives de parts sociales, (iv) afin d'allouer des fonds à la réserve légale en relation avec la catégorie respective des parts sociales ou (v) afin d'ajuster le compte des primes d'émission afin de respecter le ratio mentionné prévu dans le dernier paragraphe de cet Article 5 des Statuts."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, le présent acte notarié a été rédigé au Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2014. REM/2014/2726. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005400/225.

(150005080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Intu Zaragoza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 193.114.

Rectificatif du document annexé au dépôt L140233289 fait le 29 décembre 2014.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Intu Zaragoza S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and currently in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mr Ruadhán Ó Ciaráin, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Intu Zaragoza Holding S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles the owner to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The

foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject

to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

| Shareholders | Subscribed Capital | Number of Shares | Amount Paid-in |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|
| Intu Zaragoza S.à r.l. | EUR 12,500.- | 1,250,000 shares | EUR 12,500.- |
| Total: | EUR 12,500.- | 1,250,000 shares | EUR 12,500.- |

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Martin Breedon, born in Cheam, England, on 4 September 1967, professionally residing at 40, Broadway, GB - SW1H 0BT, London, United Kingdom;

- Ms. Julie Moorhouse, born in Stockport, England, on 12 November 1975, professionally residing at 40, Broadway, GB - SW1H 0BT, London, United Kingdom;

- Mr. Paul Lawrence, born in Rotterdam, England, on 25 May 1970, professionally residing at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr. Michel Thill, born in Arlon, Belgium, on 8 June 1965, professionally residing at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr. Jérôme Letscher, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 May 1973, professionally residing at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Intu Zaragoza S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en procédure d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Ruadhán Ó Ciaráin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Intu Zaragoza Holding S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures

provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

| Associés | Capital Souscrit | Nombre de Parts Sociales | Montant Libéré |
|----------------------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|
| Intu Zaragoza S.à r.l. | EUR 12.500,- | 1.250.000 parts sociales | EUR 12.500,- |
| Total: | EUR 12.500,- | 1.250.000 parts sociales | EUR 12.500,- |

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Martin Breeden, né à Cheam, Angleterre, le 4 septembre 1967, avec adresse professionnelle au 40, Broadway, GB-SW1H 0BT, Londres, Royaume-Uni;
- Madame Julie Moorehouse, née à Stockport, Angleterre, le 12 novembre 1975, avec adresse professionnelle au 40, Broadway, GB-SW1H 0BT, Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Paul Lawrence, né à Rotterdam, Angleterre, le 25 mai 1970, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Michel Thill, né à Arlon, Belgique, le 8 juin 1965, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Mr. Jérôme Letscher, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 mai 1973, avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Ó Ciaráin, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2014. REM/2014/2763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015005434/603.

(150005962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ibisland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005440/10.

(150005496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ibisland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005442/10.

(150005498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

SAG Software AG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 52.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015005445/14.

(150006163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.928.125,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of December.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Fatburen Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in Claude Debussylaan 18, Amsterdam 1082 MD, The Netherlands;
2. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;
3. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, United Kingdom;
4. Mr. James Yates, residing at 36 Montague Road, Richmond, TW10 6QJ, United Kingdom;
5. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, a company duly incorporated under the laws of Germany and having its registered office at Isestrasse 117, D-20149 Hamburg, Germany;

6. Stellaris AB, a company duly incorporated under the laws of Sweden and having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden and registered with the Registrar of Companies of Sweden under number 556706-4661;

7. International Kapital Investment Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 162242;

8. Mr. Anders Petersson, residing at Jungfrauenthal 22, 20149 Hamburg, Germany;

9. Cosigrande AB, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Carlsson Kemppinen, Östermalmstorg 2, 11442 Stockholm, Sweden and registered with the Sweden register under number 556941-0078;

10. Stanhope Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its registered office at 36 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France and registered with the Trade and Companies Register of Paris (Registre de Commerce et des Sociétés de Paris) under number 798454609; and

11. Mr. Remko Hilhorst, residing at 17 Stokenchurch Street, London SW6 3TS, United Kingdom.

Here represented by Elodie DUCHENE, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of eleven (11) proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of "IK INVESTMENT PARTNERS S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 98911, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 31 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of 19 March 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 22 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2046 page 98185 on 4 August 2014 (the "Company").

All this having been declared, the appearing parties holding 100% of the share capital of the Company have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred fifty nine point three hundred seventy-five Euros (EUR 859.375) in order to raise it from its current amount of sixty-nine thousand sixty-eight point seventy-five Euros (EUR 69,068.75) to sixty-nine thousand nine hundred twenty-eight point one hundred twenty-five Euros (EUR 69,928.125) by creating and issuing (i) fifty-five (55) new class E preference shares having a par value of three point one hundred twenty-five Euros (EUR 3.125) each, together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075) (the "New Class E Preference Shares"), (ii) fifty-five (55) new class F preference shares having a par value of three point one hundred twenty-five Euros (EUR 3.125) each, together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075) (the "New Class F Preference Shares"), (iii) fifty-five (55) new class G preference shares having a par value of three point one hundred twenty-five Euros (EUR 3.125) each, together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075) (the "New Class G Preference Shares"), (iv) fifty-five (55) new class H preference shares having a par value of three point one hundred twenty-five Euros (EUR 3.125) each, together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075) (the "New Class H Preference Shares") and (v) fifty-five (55) new class I preference shares having a par value of three point one hundred twenty-five Euros (EUR 3.125) each, together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075) (the "New Class I Preference Shares");

2. Subscription and full payment by contribution in cash by IK Investment Partners II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 122.621 of the New Class E Preference Shares, the New Class F Preference Shares, the New Class G Preference Shares, the New Class H Preference Shares and the New Class I Preference Shares, together with the total share premium in an amount of one hundred ninety-two thousand two hundred seventy point three hundred seventy-five Euros (EUR 192,270.375);

3. Subsequent modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"); and

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred fifty nine point three hundred seventy-five Euros (EUR 859.375) in order to raise it from its current amount of sixty-nine thousand sixty-eight point seventy-five Euros (EUR 69,068.75) to sixty-nine thousand nine hundred twenty-eight point one hundred twenty-five Euros (EUR 69,928.125) by creating and issuing (i) fifty-five (55) New Class E Preference Shares, together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075), (ii) fifty-five (55) New Class F Preference Shares, together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075), (iii) fifty-five (55) New Class G Preference Shares together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075), (iv) fifty-five (55) New Class H Preference Shares, together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075) and (v) fifty-five (55) New Class I Preference Shares, together with a total share premium of thirty-eight thousand four hundred fifty-four point zero seventy-five Euros (EUR 38,454.075).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened, IK Investment Partners II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 122.621, here represented by Elodie DUCHENE, pre-named, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to the New Class E Preference Shares, the New Class F Preference Shares, the New Class G Preference Shares, the New Class H Preference Shares and the New Class I Preference Shares, together with a total share premium in an amount of one hundred ninety-two thousand two hundred seventy point three hundred seventy-five Euros (EUR 192,270.375).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The person appearing declares that the New Class E Preference Shares, the New Class F Preference Shares, the New Class G Preference Shares, the New Class H Preference Shares and the New Class I Preference Shares having a par value of three point one hundred twenty-five Euros (EUR 3.125) each, together with the total share premium in an aggregate amount of one hundred ninety-two thousand two hundred seventy point three hundred seventy-five Euros (EUR 192,270.375) have been entirely paid up in cash by IK Investment Partners II S.à r.l. and that the Company has from now on at its disposal the total amount of one hundred ninety-three thousand one hundred twenty-nine point seventy-five Euros (EUR 193,129.75).

The subscriber of the New Class E Preference Shares, the New Class F Preference Shares, the New Class G Preference Shares, the New Class H Preference Shares and the New Class I Preference Shares now enters in the meeting in order to vote upon the remaining items of the agenda.

Second resolution

Subsequently, the general meeting decides to amend Article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) of the Articles, that will read as follows:

« **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at sixty-nine thousand nine hundred twenty-eight point one hundred twenty-five Euros (EUR 69,928.125) represented by two thousand two hundred and two (2,202) Class A Ordinary Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class E Preference Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class F Preference Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class G Preference Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class H Preference Shares and four thousand thirty-five (4,035) Class I Preference Shares, all with a par value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour de décembre.

Par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Fatburen Europa B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Claude Debussylaan 18, Amsterdam 1082 MD, Pays-Bas;
2. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;
3. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 ONA, Royaume Uni;
4. Monsieur James Yates, demeurant à 36 Montague Road, Richmond, TW10 6QJ, Royaume Uni;
5. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, une société de droit allemand ayant son siège social à Isestrasse 117, D-20149 Hamburg, Allemagne;
6. Stellaris AB, une société de droit Suédois ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Suède et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556706-4661;
7. International Kapital Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162242,
8. Anders Petersson, demeurant au Jungfrauenthal 22, 20149 Hamburg, Allemagne,
9. Cosigrande AB, une société constituée selon les lois de Suède, ayant son siège social au c/o Carlsson Kemppinen, Östermalmstorg 2, 11442 Stockholm, Suède et enregistrée auprès du Registre de Suède sous le numéro 556941-0078;
10. Stanhope Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 36 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 798454609;
11. Monsieur Remko Hilhorst, demeurant au 17 Stokenchurch Street, London SW6 3TS, Royaume Uni.

Ici représentés par Elodie DUCHENE, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de onze (11) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de «IK INVESTMENT PARTNERS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 98.911 constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Joseph Elvinger, le 22 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2046 page 98185 le 4 août 2014 (la «Société»).

Ceci ayant été exposé, les comparants détenant 100% du capital social de la Société ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent cinquante-neuf Euros trois cent soixante-quinze Centimes (EUR 859,375) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf mille soixante-huit Euros soixante-quinze Centimes (EUR 69.068,75) à soixante-neuf mille neuf cent vingt-huit Euros cent vingt-cinq Centimes (EUR 69.928,125) par la création et l'émission de (i) cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales préférentielles de classe E ayant une valeur nominale de trois Euros cent-vingt-cinq Centimes (EUR 3,125) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075) (les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe E»); (ii) cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales préférentielles de classe F ayant une valeur nominale de trois Euros cent-vingt-cinq Centimes (EUR 3,125) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075) (les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe F»); (iii) cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales préférentielles de classe G ayant une valeur nominale de trois Euros cent-vingt-cinq Centimes (EUR 3,125) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075) (les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe G»); (iv) cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales préférentielles de classe H ayant une valeur nominale de trois Euros cent-vingt-cinq Centimes (EUR 3,125) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075) (les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe H»); et (v) cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales préférentielles de classe I ayant une valeur nominale de trois Euros cent-vingt-cinq Centimes (EUR 3,125) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075) (les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe I»);

2. Souscription et paiement intégral par un apport en numéraire par IK Investment Partners II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122621 des Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Nouvelles

Parts Sociales Préférentielles de Classe G, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe H et Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-dix Euros trois cent soixante-quinze Centimes (EUR 192.270,375);

3. Modification subséquente de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent cinquante-neuf Euros trois cent soixante-quinze Centimes (EUR 859,375) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf mille soixante-huit Euros soixante-quinze Centimes (EUR 69.068,75) à soixante-neuf mille neuf cent vingt-huit Euros cent vingt-cinq Centimes (EUR 69.928,125) par la création et l'émission de (i) cinquante-cinq (55) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe E, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075); (ii) cinquante-cinq (55) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe F, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075); (iii) cinquante-cinq (55) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe G, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075); (iv) cinquante-cinq (55) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe H, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075); et (v) cinquante-cinq (55) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ensemble avec une prime d'émission de trente-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros zéro soixante-quinze Centimes (EUR 38.454,075).

Intervention - Souscription - Paiement

Est alors intervenu, IK Investment Partners II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122621, ici représentée par Elodie DUCHENE, prénommée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe G, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe H et Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-dix Euros trois cent soixante-quinze Centimes (EUR 192.270,375).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe G, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe H et Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe I ayant une valeur nominale de trois Euros cent-vingt-cinq Centimes (EUR 3,125) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-dix Euros trois cent soixante-quinze Centimes (EUR 192.270,375) ont été entièrement libérées par paiement en numéraire par IK Investment Partners II S.à r.l., de sorte que la somme de cent quatre-vingt-treize mille cent vingt-neuf Euros soixante-quinze Centimes (EUR 193.129,75) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Le souscripteur des Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe G, Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe H et Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe I entre dès à présent dans l'assemblée en vue de voter sur les points restants de l'ordre du jour.

Seconde résolution

Subséquentement, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7.1 (Capital souscrit et libéré) des Statuts qui sera dès lors lu comme suit:

« **7.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-neuf mille neuf cent vingt-huit Euros cent vingt-cinq Centimes (EUR 69.928,125) représenté par deux mille deux cent deux (2.202) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune ayant une valeur nominale de trois Euros et cent vingt-cinq Cent (EUR 3,125) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et

200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Duchene, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015005446/260.

(150006252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Immobilière et Commerciale Graas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 12.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005448/10.

(150005756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

JF S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.819.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Jade Lagardère née Foret, mannequin, née le 26 septembre 1990 à Woluwé-Saint-Lambert (B), demeurant au 54, Rue des Sycomores, F-75016 Paris, le «Mandant»,

représentée par Madame Laurence Heinen, employée, demeurant professionnellement au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 décembre 2014 (le «Mandataire»).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme JF S.A., ayant son siège social à 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 7 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 en date du 13 février 2012 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que le Mandant, précité, étant seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61794. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005479/60.

(150006268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

JJP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.111.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2014

1. Révocation de l'actuel commissaire

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet au 1^{er} janvier 2015 le commissaire actuellement nommé la société PYXIS S.A

2. Nomination subséquente d'un nouveau commissaire

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire avec effet au 1^{er} janvier 2015 et pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

VERICOM S.A., établie et ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 1 rue du Plébiscite, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B51203

3. Transfert du siège social

L'assemblée générale décide de transférer avec effet au 1^{er} janvier 2015, le siège social de L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper à L-1930, 16a, Avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005480/20.

(150006215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

JLM Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 174.309.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean-Luc CASIGLIO, entrepreneur, né à Algrange (France), le 18 décembre 1958, demeurant à L-3473 Dudelange, 25 an der Foxenhiehl; et

2. Madame Myriam LANG, entrepreneuse, née à Creutzwald (France), le 27 juillet 1966, demeurant à L-3473 Dudelange, 25 an der Foxenhiehl.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "JLM PARTNERS SARL", établie et ayant son siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174309, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 26 février 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros (1.298.625,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million trois cent onze mille cent vingt-cinq euros (1.311.125,- EUR), par la création et l'émission de dix mille trois cent quatre-vingt-neuf (10.389) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Assemblée constate que les dix mille trois cent quatre-vingt-neuf (10.389) nouvelles parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jean-Luc CASIGLIO, préqualifié, et libérées entièrement moyennant un apport en nature de quinze mille deux cent soixante-dix-huit (15.278) parts sociales, représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-treize pour cent (99,93%) du capital social de la société à responsabilité limitée régie par les lois de France "LORCUIR", établie et ayant son siège social à F-57970 Yutz, 25, rue des Métiers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro 327 152 716 (l'"Apport"), évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent trente euros (1.298.630,- EUR), lequel Apport étant alloué comme suit:

(i) un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros (1.298.625,- EUR) au capital social de la Société; et

(ii) le solde, soit le montant de cinq euros (5,- EUR) sera inscrit au crédit d'un compte courant ouvert à cet effet au nom de Monsieur Jean-Luc CASIGLIO dans les livres de la Société à titre de soulte.

Preuve de la valeur et de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence et la valeur de l'Apport est fournie au notaire instrumentant par le biais d'un contrat d'apport daté du 12 novembre 2014, attestant, entre autres, du nombre actuel de parts sociales, de leur valeur, de leur propriété, de leur libre cessibilité.

Ledit contrat, signé "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Intervention du gérant unique

Monsieur Jean-Luc CASIGLIO, pré-qualifié, en sa qualité de gérant unique de la Société, a reconnu avoir été informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la Société par l'apport en nature tel que décrit ci-avant, et a expressément approuvé la description de l'évaluation de l'apport, son évaluation et a confirmé la validité des souscription et libération mentionnées ci-avant.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Jean-Luc CASIGLIO, pré-qualifié, pris en sa qualité de souscripteur-apporteur déclare:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- qu'il est l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que l'Apport des parts sociales apportées est effectif sans réserve à partir d'aujourd'hui;
- que toutes autres formalités sont en cours de réalisation en France, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à un million trois cent onze mille cent vingt-cinq euros (1.311.125,- EUR), représenté par dix mille quatre cent quatre-vingt-neuf (10.489) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014 LAC/2014/62700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005481/84.

(150005710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

JLM Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 174.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015005482/14.

(150005834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Key Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015005486/11.

(150005785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Kings River, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.741.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 22 décembre 2014 a décidé:

1 d'accepter la démission de Lewis SCHWARTZ en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

2 de nommer James DOUGHERTY, né le 27 février 1976 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 100, West Putnam Avenue, 06830 Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéfinie avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

James Dougherty, gérant de catégorie A;

Nicholas A.G. Butt, gérant de catégorie A;

Christoph Tschepe, gérant de catégorie B;

Julien Goffin, gérant de catégorie B; et

Pierre Beissel, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kings River S.à r.l.

Référence de publication: 2015005489/22.

(150006256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

KD Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.309.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of October,

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on 9 February 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

Mrs. Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on 17 December 1945, with address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

(together the "Shareholders"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of two proxies given under private seal,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the appearing parties are the shareholders of KD Manhattan Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.309, incorporated by a deed of the undersigned notary on 2 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1961 on 11 August 2008, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association number 1838 on 15 July 2014 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety five US Dollars (USD 2,318,495.-) by the cancellation of two hundred forty six thousand nine hundred sixty five (246,965) Class A shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class B shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class C shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class D shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class E shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class F shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class G shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class H shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class I shares and two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;

2. Delegation of the modalities of the payment of the cancelled shares to the board of managers of the Company;

3. Amendment of the Company's articles of association (the "Articles") to reflect the cancellation of shares and the capital reduction;

4. Proxies; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to decrease the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety five US Dollars (USD 2,318,495.-), so as to bring it from its present amount of two million three hundred thirty eight thousand four hundred and ninety five US Dollars (USD 2,338,495.-), divided into two hundred forty eight thousand nine hundred and sixty five (248,965) Class A shares, two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class B shares, two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class C shares, two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class D shares, two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class E shares, two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class F shares, two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class G shares, two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class H shares, two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class I shares and two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), divided into two thousand (2,000) Class A shares, two thousand (2,000) Class B shares, two thousand (2,000) Class C shares, two thousand (2,000) Class D shares, two thousand (2,000) Class E shares, two thousand (2,000) Class F shares, two thousand (2,000) Class G shares, two thousand (2,000) Class H shares, two thousand (2,000) Class I shares, two thousand (2,000) Class J shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, by the cancellation of two hundred forty six thousand nine hundred sixty five (246,965) Class A shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class B shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class C shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class D shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class E shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class F shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class G shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class H shares, two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class I shares and two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class J shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Capital Decrease" and the "Cancelled Shares").

Second resolution

The Shareholders RESOLVE that the modalities of the Capital Decrease and payment of the Cancelled Shares shall be enacted by the board of managers of the Company.

Third resolution

As consequence of the foregoing resolutions and of the Capital Decrease, the Shareholders RESOLVE to amend Article 5.1. of the Articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into:

- Two thousand (2,000) class A shares;
- Two thousand (2,000) class B shares;
- Two thousand (2,000) class C shares;
- Two thousand (2,000) class D shares;
- Two thousand (2,000) class E shares;
- Two thousand (2,000) class F shares;

- Two thousand (2,000) class G shares;
- Two thousand (2,000) class H shares;
- Two thousand (2,000) class I shares;
- Two thousand (2,000) class J shares;

each share having a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the Capital Decrease, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing people signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt et un octobre,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

M. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

Mme Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, sans profession, née à Jocotitlan, Mexico, le 17 décembre 1945, demeurant à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

(dénommés ensemble les “Associés”),

dûment représentés par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclarent et demandent au notaire:

I. d’acter que les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée KD Manhattan Luxco S.à r.l, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.309, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1961 du 11 août 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association numéro 1838 du 15 juillet 2014 (ci-après la «Société»).

II. d’enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l’intérêt de la Société, conformément à l’agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars américains (USD 2.318.495.-) par l’annulation de deux cent quarante-six mille neuf cent soixante-cinq (246.965) parts sociales de Classe A, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe B, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe C, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe D, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe E, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe F, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe G, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe H, deux cent trente

mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe I et deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Délégation des modalités du remboursement des parts sociales annulées au conseil de gérance de la Société;
3. Modification des statuts (les «Statuts») pour refléter l'annulation de parts sociales et la réduction de capital;
4. Procurations; et
5. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par les Associés, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars américains (USD 2.318.495.-) aux fins de l'amener de son montant actuel de deux millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars américains (USD 2.338.495.-) divisé en deux cent quarante-huit mille neuf cent soixante-cinq (248.965) parts sociales de Classe A, deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de Classe B, deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de Classe C, deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de Classe D, deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de Classe E, deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de Classe F, deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de Classe G, deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170), deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de Classe I et deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de Classe A, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe D, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe E, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe F, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe G, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe H, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe I, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-), par l'annulation de deux cent quarante-six mille neuf cent soixante-cinq (246.965) parts sociales de Classe A, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe B, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe C, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe D, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe E, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe F, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe G, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe H, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe I et deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (la «Réduction de Capital» et les «Parts Sociales Rachetées»).

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT que les modalités de Réduction de Capital et le remboursement des Parts Sociales Annulées seront établies par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et de la Réduction de Capital, les Associés DECIDENT de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-) divisé en:

- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe A,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe B,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe C,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe D,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe E,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe F,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe G,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe H,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe I,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.»

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter la

réduction de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à deux mille Euros (2.000.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont les noms, noms de baptême, états civils et adresses sont connus du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50467. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005497/210.

(150006196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Kanal.3 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7314 Heisdorf, 3, rue Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 150.857.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 JAN. 2015.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015005496/12.

(150005773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Linwood Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 47.994.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LINWOOD HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, constituée suivant acte notarié du 22 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412, du 21 octobre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart STENKE, directeur, demeurant à L-6970 Oberanven, 56, rue Andethana.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Helen STENKE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Monsieur Lennart STENKE, directeur, demeurant à L-6970 Oberanven, 56, rue Andethana.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au

présent procès-verbal ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la société die société anonyme KKB Invest S.A., avec siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67492.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: L. STENKE, H. STENKE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. Relation: REM/2014/2882. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005534/51.

(150006244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Caret Bochum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005177/9.

(150005409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Caret BPLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005178/9.

(150005414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Caret Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005179/9.

(150005411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Field Point III, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.586.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 22 décembre 2014 a décidé:

1 d'accepter la démission de Lewis SCHWARTZ en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

2 de nommer James DOUGHERTY, né le 27 février 1976 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 100, West Putnam Avenue, 06830 Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéfinie avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

James Dougherty, gérant de catégorie A;

Nicholas A.G. Butt, gérant de catégorie A;

Christoph Tschepe, gérant de catégorie B;

Julien Goffin, gérant de catégorie B; et

Pierre Beissel, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Field Point III S.à r.l.

Référence de publication: 2015005322/22.

(150006041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Lux Multi-Flex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.422.

—
L'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2014 a ratifié la nomination de Mr. Georg Sartoris en tant qu'administrateur au 31 juillet 2014, et jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale ordinaire a nommé Mr. Olivier Schütz en tant qu'administrateur au 1^{er} janvier 2015, en remplacement de Mr. Eduard von Kymmel, membre démissionnaire au 31 décembre 2014. Le mandat de Mr. Oliver Schütz est valable jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

De plus l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2014 a renouvelé les mandats des Messieurs Yves Maas et Heinrich Hugenschmidt en tant qu'administrateurs et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Yves Maas, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Heinrich Hugenschmidt, Membre du Conseil d'Administration

8, Paradeplatz, CH-8001 Zürich

- Georg Sartoris, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Oliver Schütz, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

KPMG Luxembourg S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015005521/30.

(150006128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.
